

2.3 Aperçu des obligations de la partie marocaine

Le contenu des obligations de la partie marocaine du présent projet sera présenté ci-après.

Obtenir une superficie de terrain suffisant (comprement actuellement les jardins potagers devant les magasins de pêcheur existant et à côté du café existant)

Aménagement d'une route d'accès au site du projet

Alimentation en électricité au site du projet

Approvisionnement en eau pour la fabrique de glace et pour la consommation comme eau potable

Installer un (des) réservoir(s) de carburant et des équipements pour l'approvisionnement en carburant

Exonérer des taxes pour les équipements et matériaux importés au Maroc

Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et/ou autres levées fiscales imposées au Maroc eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés.

Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute aide nécessaire pour assurer leurs arrivée au Maroc et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services.

Prendre en charge des commissions de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur l'arrangement bancaire, telles que la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.

Prendre des mesures nécessaires à l'obtention d'autorisations pouvant être exigés pour la réalisation des travaux du projet.

Utiliser et entretenir correctement les installations construites et les équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon.

Prendre en charge toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable du Japon.

Assurer le personnel et le budget nécessaire à l'exécution du présent projet.

Prendre des mesures nécessaires à l'obtention d'autorisations de construction des installations.

Assurer du terrain de remplacement pour les activités de la pêche pendant l'exécution des travaux et expliquer aux pêcheurs.

Prendre des mesures nécessaires à l'obtention de permis d'extraction des matériaux de construction (matériaux de remblai, agrégats pour le béton, pierres etc.)

Exécuter une étude de l'impact sur l'environnement par le présent projet dans le cas où il est nécessaire de l'exécuter.

Prendre des mesures nécessaires à l'obtention de l'autorisation d'utilisation des puits existants pour alimenter en eau les installations du projet.

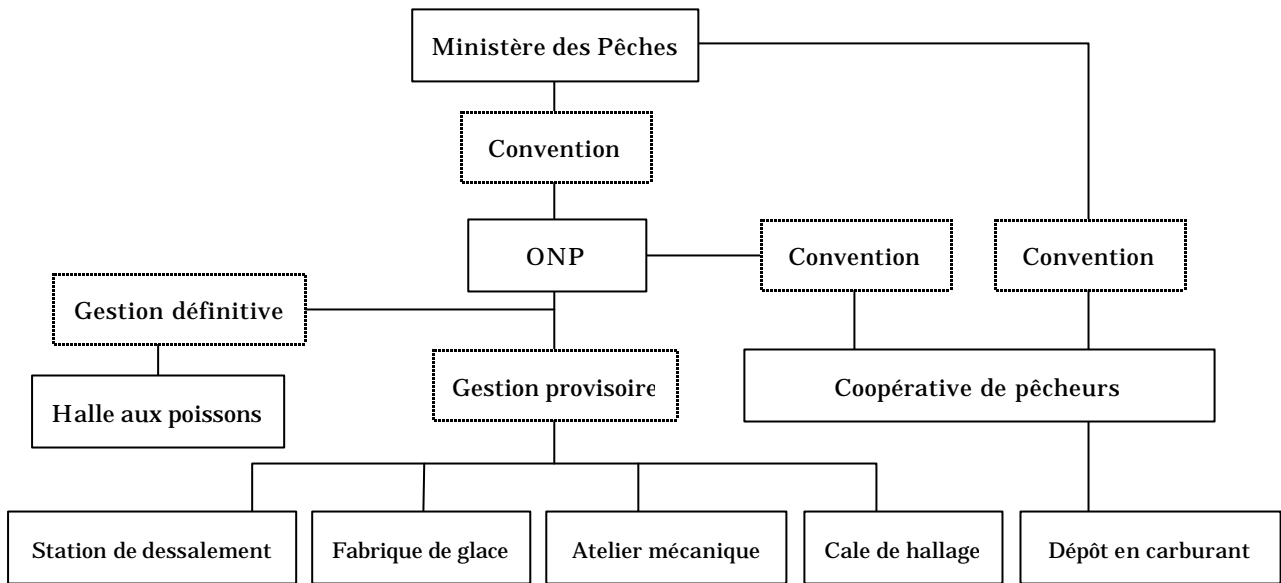
2.4 Plan d'exploitation et d'entretien du projet

L'exploitation et l'entretien du port de pêche de Sidi Hsaine sont assurés par la sous-délégation des pêches maritimes, la sous-délégation de IONP et la coopérative de pêcheurs de Sidi Hsaine (appellation provisoire) après avoir achevé les travaux de construction du port de pêche. Le tableau 2.4-1 présente le système de la gestion du port de pêche de Sidi Hsaine et répartition des tâches du personnel. Et les figures 2.4-1(1) et (2) présentent les organismes de gestion et d'exploitation du port de pêche. La coopérative de pêcheurs sera chargée de la gestion et de l'exploitation de la fabrique de glace, de l'atelier mécanique, de l'installation de la cale de halage et la station de dessalement deau de mer. Cependant l'ONP s'en chargera sous la convention conclue avec le M.P.M. temporairement au terme de 1 ou 2 ans jusqu'à ce que la coopérative ait acquis l'expérience nécessaire. Pour ce faire, l'ONP peut l'apprendre sur la gestion et l'exploitation des installations concernées. L'entretien des installations portuaires y compris les travaux de dragage sera fait par le Ministère de l'Equipement.

Tableau 2.4-1 Système de la gestion du port de pêche de Sidi Hsaine et répartition des tâches du personnel

Tâches	N°bre	Remarques
Sous-délégation des Pêchces Maritimes de Sidi Hsaine (4 personnes permanents)		
Sous-délégué	1	Responsable de la gestion générale des installations du port de pêche
Secrétaire	1	Assistant du sous-délégué
Chargé de la pêche	1	Immatriculation des bateaux de pêche, statistique, gestion de ressources halieutiques, délivrance de carte de carburant hors taxe etc.
Chargé de pêcheurs	1	Vulgarisation, formation, développement de techniques, orientation des activités de la coopérative de pêcheurs
Total	4	
Sous-délégation de l'ONP de Sidi Hsaine (5 personnes permanents)		
Sous-délégué	1	Responsable
Chargé d'enregistrement	1	Enregistrement des captures, classement et pesage des captures, assistant du crieur
Crieur	1	Exécution de vente aux enchères
Taxateur (comptable)	1	Recette des commissions, enregistrement des ventes, conservation des registres
Frigoriste	1	Exploitation et entretien des installations frigorifiques et vente des glaces
Total	5	
Coopérative de pêcheurs de Sidi Hsain (8 personnes permanents sans compter les membres du conseil d'administration)		
Conseiller (compte, moyens généraux)	1	Bâtiment administratif
Employé	1	Bâtiment administratif
Comptable de la vente du carburant	1	Vente du carburant
Taxateur de la vente du carburant	1	Vente du carburant (Il est permanent et détaché de la douane.)
Techniciens de l'atelier mécanique	4	2 techniciens en chef 2 assistants
Total	8	
Gendarmerie :(1 personne permanente)		
Gendarme	1	Permanent et détaché de la Gendarmerie Royale
Total	1	

Note/ Il est prévue que le président de la coopérative est non-permanent. Un taxateur chargé de la vente du carburant est détaché par la douane.



La gestion provisoire signifie une gestion transitoire depuis le début de l'exploitation jusqu'au transfert de la gestion à la coopérative de pêcheurs pour la fabrique de glace, l'atelier mécanique, l'installation de la cale de halage et la station de dessalement d'eau de mer.

Figure 2.4-1(1) Organisation de gestion et d'exploitation du port de pêche de Sidi Hsaine (avant le transfert à la coopérative)

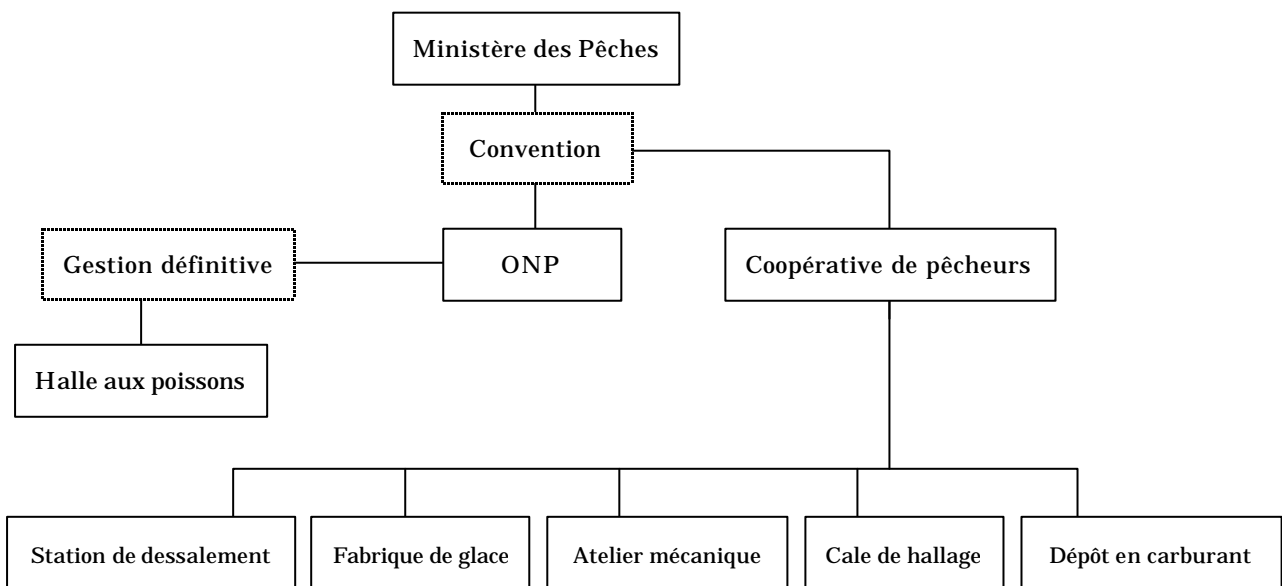


Figure 2.4-1(2) Organisation de gestion et d'exploitation du port de pêche de Sidi Hsaine (après le transfert à la coopérative)

(1) Bilan financier de l'exploitation des installations du port de pêche

Les tableaux 2.5.2-(1) et (2) présentent le bilan financier de la sous-délégation de IONP de Sidi Hsaine et celui de la coopérative de pêcheurs de Sidi Hsaine. Le bilan financier de IONP sera excédentaire, soit 301.371 DH avant le transfert de la gestion des installations et 122.457 DH après le transfert. Egaleme nt le bilan de la coopérative de pêcheurs sera excédentaire, soit 98.789 DH avant le transfert et 277.703 DH après le transfert. Par conséquent, on peut bien espérer que leurs exploitations seront saines et qu'il n'y aura pas de problème d'entretien. D'autre part, les charges du personnel de 4 personnes placées à la sous-délégation des Pêches Maritimes seront couvertes par le budget du M.P.M. Le montant de ces charges n'étant qu'environ 0,25 % du budget total du M.P.M.(70.975.000 DH en 2001), les charges du personnel ne posent pas de problème financier..

Tableau 2.5.2-(1) Bilan de l'exploitation de l'ONP

Coût d'exploitation et d'entretien	Montant (DH)		Remarque
	Avant le transfert	Après le transfert	
Budget d'exploitation			
1. Recette			
(1) Vente de la glace	205.020,00	0,00	Le prix de glace de Calairis et d'Al Hoceima et de Nador est appliqué.*1)
(2) Vente du carburant	0,00	0,00	
(3) Réparation	22.400,00	0,00	8000DH × 40b(70% de flotte) × 70%(commission)
(4) Vente de matériels de pêche	4.620,00	0,00	275DH × 56 × 30%(commission)
(5) Commission de criée *2	570.902,32	570.902,32	4% de la vente de poissons
Total des recettes	802.942,32	570.902,32	
2. Dépenses			
2-1 Coût de personnel	188.400,00	188.400,00	5 personnes
2-2 Frais d'installations			
(1) Electricité	62.501,23	62.501,23	1/3 de la consommation totale (SD, ONP, Coop.)
(2) Eau	0,00	0,00	Station de dessalement et puits existant *3
(3) Coût d'exploitation de la station de dessalement	20.109,60	0,00	Station de dessalement. (Electricité, consommables produits chimiques)
(4) Frais de nettoyage de la halle aux poissons	60.000,00	60.000,00	Sous-traitance (12 mois)
Sous total	142.610,83	122.501,23	
2-3 Frais généraux	49.651,63	46.635,19	15% de (Coût de personnel +Frais d'installations)
2-4 Coût d'entretien			
(1) Entretien d'équipements	30.000,00	0,00	1% de prix des équipements.
(2) Entretien de bâtiments	90.909,09	90.909,09	0,5% du coût direct des travaux
Sous total	120.909,09	90.909,09	
Total des dépenses	501.571,55	448.445,51	
Bilan	301.370,77	122.456,81	

*1) 66 t (pour pêcheurs) × 270 DH/t + 312 t (pour mareyeurs) × 600 DH/t

*2) La commission de la vente aux enchères est de 4 %au Maroc.

Supposé que la totalité des captures sont mise aux enchères.

*3) Vu qu'on utilise de l'eau de la station de dessalement et du puits existant, le tarif de l'eau n'esp pas inscrit dans le budget.

Tableau 2.5.2-(2) Bilan de l'exploitation de la coopérative de pêcheurs

Coût d'exploitation et d'entretien	Montant (DH)		Remarque
	Avant le transfert	Après le transfert	
Budget d'exploitation			
1. Recettes			
(1) Vente de la glace	0,00	205.020,00	Prix de Calairis, Nador. Al Hoceima, adopté *1)
(2) Vente du carburant	241.840,00	241.840,00	Résultat de Calairis adopté *2)
(3) Réparation	0,00	22.400,00	800DH × 40 (56%de flotte) × 70% (de commission)
(4) Vente de matériels de pêche	0,00	4.620,00	275DH × 56 × 30%(commission)
(5) Frais de développement de coopérative *3)	142.725,58	142.725,58	1% de la vente de poissons (1.455 tonnes)
Total des recettes	384.565,58	616.605,58	
2. Dépenses			
2-1 Coût de personnel	186.000,00	186.000,00	8 personnes
2-2 Frais d'installations			
(1) Electricité	62.501,23	62.501,23	1/3 de la consommation totale
(2) Eau	0,00	0,00	Station de dessalement et puits existant
(3) Coût d'exploitation de la station de dessalement	0,00	20.109,620	Station + consommables, produits chimiques
Sous total	62.501,23	82.610,83	
2-3 Frais généraux	37.275,19	40.291,63	Coût de personnel+15% de frais d'installations (séminaire, déplacement, frais du bureau, etc.)
2-4 Coût d'entretien			
(1) Entretien d'équipements	0,00	30.000,00	1 % de prix d'équipements (y compris la station)
(2) Entretien/ bâtiments	0,00	0,00	
Sous total	0,00	30.000,00	
Total des dépenses	285.776,42	338.902,46	
Bilan	98.789,16	277.703,12	

*1) 66 t (pour pêcheurs) × 270 DH/t + 312 t (pour mareyeurs) × 600 DH/t

*2) Senneurs :90 (l) × 1,00DH × 171j × 6unités. Barques : 30 (l) × 1,0DH × 153j × 50barques

*3) 1 % du montant de vente sera attribué à la Coopérative comme frais d'exploitation de la coopérative
Supposé que la totalité des captures sont mise à criée.

*4) Vu qu'on utilise de l'eau de la station de dessalement et du puits existant, le tarif de l'eau n'esp pas inscrit dans le budget.